

Écho du Conseil Municipal de St Bonnet de Chavagne

Le Conseil Municipal de St Bonnet de Chavagne s'est réuni le mardi 28 janvier 2020 et a traité des sujets suivants :

- **Point sur les finances :** Le maire a présenté une première esquisse du budget prévisionnel 2020 sur les sections de fonctionnement et d'investissement. Il est dans la continuité du réalisé 2019 avec encore des incertitudes sur les ressources fiscales liées notamment à la suppression de la taxe d'habitation. Le BP2020 sera voté lors du prochain Conseil Municipal avant les élections municipales.
- **Divers travaux :** Le Conseil Municipal a validé les devis pour l'aménagement de la salle périscolaire d'un montant d'environ 15000 euros. Cet investissement comprend des meubles de rangement, des tables pliantes et des chaises.
- **Informations et questions diverses :** Le Conseil Municipal a entériné à l'unanimité la proposition la Communauté de Commune St Marcellin Vercors Isère de conventionner avec la société SACPA pour la gestion des animaux errants. La prestation est d'environ 600 euros par an.

L'accès du très haut débit aux écoles se fera par le même cheminement que l'ancien réseau en traversant les bâtiments existants.

Le Maire a exposé le nouveau contrat d'accès à la déchetterie pour les communes avec les nouveaux tarifs. La carte pour entrer est de 3 euros. Le Conseil Municipal a validé ce contrat.

Un convention sera établi avec l'entreprise Lambert pour le déneigement sur les bases tarifaires du Conseil Départemental.

Laurent Richard a sollicité 4 bureaux de contrôle pour obtenir des devis. Après étude de ces propositions, le conseil Municipal a retenu la société APAVE pour un montant de 1250 euros.

La commission communale des impôts sera réunie le 19 février 2020.